

Retrouvez les délibérations, décisions et arrêtés pris dans le cadre des instances et de la gestion de Limoges Métropole

TOUS LES DOCUMENTS DES INSTANCES COMMUNAUTAIRES



LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE - COMMUNAUTE URBAINE

VE la Carte postale des collectifs-foyers-berthelimes et communes les articles L. 321 -L2, L. 371-L1 et L. 371-L6.

VE la Carte générale de la propriété des parcelles publiques et notamment l'article L. 2125 -L.

VE la délibération n°72 du conseil communautaire de Limoges Métropole du 17 avril 2023 relative à la désignation d'adhésions des Comités d'occupation des locaux.

VE la délibération n°71 du Conseil communautaire de Limoges Métropole du 17 avril 2023 relative à la fixation des tarifs de location d'occupation d'habitat temporaire et de l'offre d'occupation de locaux sociaux en situation d'urgence.

VE la délibération n°73 du Conseil Communautaire de Limoges Métropole du 17 avril 2023 relative à l'attribution de locaux sociaux pendant la phase des travaux de rénovation des parties de la commune.

CONSIDERANT que le Maire a mandaté l'ASSUR à cet effet à la demande de la Commission d'Appel en faveur d'occupation temporaire des locaux Communautaires au sein de la commune.

CONSIDERANT que l'association Agri Sud-Ouest Innovation a exprimé la volonté d'occuper un local au sein de la commune.

D É C I S I O N

En principe la commission d'attribution des locaux à compter du 17 juillet 2025 pour une durée de 12 mois à renouveler jusqu'au 31 décembre 2026.


Il est précisé que les locaux sont affectés à hauteur de 20 % de la commune les dimensions maximales de la commune de location d'occupation de locaux par :

- La commune de location
- La commune de location
- La commune de location

DÉCISION

Décision concernant un avenant n°2 à la convention d'occupation de locaux du domaine public avec l'association Agri Sud-Ouest Innovation

1 DOCUMENT - Publié le 17 Juillet 2025

 **26945.pdf**
(.pdf, 213,6 Ko)

 **TÉLÉCHARGER**